

**APPEL A
PROJET
2022**

POST-DOCTORAT Notice

Date limite de réponse

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **08/11/2021**. Les dossiers doivent être transmis uniquement par voie électronique et au format WORD à secretariat-recherche@upf.pf
Seuls les dossiers complets et signés par le responsable du Laboratoire seront pris en compte. Pour ceux n'ayant pas de signature électronique, un mail de confirmation du responsable suffit.
Le service Recherche se tient à disposition des porteurs qui souhaitent être accompagnés dans le montage administratif et financier de leurs projets jusqu'au **28/10/2021**. Au-delà de cette date, le service n'assurera que la réception des dossiers.

Cadre général du contrat

Nature du contrat : contrat d'une durée de 12 mois maximum (peut être inférieure).

Date de début du contrat : courant janvier 2022

Rémunération : Salaire mensuel de 360 325 XPF bruts/mois soit environ 2550€ nets/mois.

Prise en charge du déplacement : Si la personne recrutée ne réside pas en Polynésie française, l'université prend en charge ses frais de déplacement à hauteur de 2.000 € maximum. Ce remboursement se fera sur présentation du titre de transport Aller ou Aller-retour (billet d'avion et carte d'embarquement), pour un contrat de 12 mois, et ne pourra être supérieur au coût total du billet.

Eligibilité au recrutement

Seuls **les enseignants-chercheurs rattachés à un laboratoire de l'UPF** peuvent candidater au présent AAP Post-doctorat 2022

Les candidats éligibles au recrutement de post-doctorant sont :

→ Les titulaires d'un doctorat